PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

AVIS PUBLIC

Règlement 19-496– modifiant le règlement de zonage numéro 09-370 afin de modifier les normes relatives au stationnement dans la zone 106

EST donné avis public par monsieur le directeur général Michel Morneau :

QUE le règlement numéro 19-496 modifiant le règlement de zonage 09-370 a été adopté à la séance régulière du Conseil municipal du 8 juillet 2019.

Ce règlement revoit les normes de cases de stationnement requises pour les différentes typologies d'habitation dans la zone 106.

QUE ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité sur les heures régulières d'ouverture au 3541, boulevard Laurier.

Pour entrer en vigueur, ce règlement doit recevoir l'approbation au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 10 juillet 2019.

Michel Morneau urb. OMA
Directeur général

PAROISSE
STE-MARIE-MADELEINE

FONDÉE EN 1877

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 10 juillet 2019 aux des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 juillet 2019.

Michel Morneau urb. OMA
Directeur général